



Mettre en place une réforme ... qui ne marchera pas

Introduction

Le 3 novembre 2016 à 9h30 s'est tenu un groupe de travail (GT) dédié au régime indemnitaire des agents des futures recettes interrégionales (RI).

A) présents



1°) **Présidence** : l'administration avait dépêché Jean-Michel Thillier, adjoint de la Directrice Générale et chef de service.

2°) **autres membres de la haute adm^{ion}** :
→ Mme Bureau (cheffe du bureau A1, en charge de la politique générale du personnel des agents de la DGDDI),
→ Mme Marin (adjointe à la cheffe du bureau A1, en charge de la formation prof^{elle} et du régime indemnitaire)
→ ainsi que deux de ses rédacteurs.



B) Préalable..

En préambule, le chef de service nous a indiqué que ce GT n'avait pas pour vocation d'évoquer les questions de RH (restructurations, mutations, primes...) ni immobilières liées au resserrement du réseau comptable – *alors que ce sont ces sujets qui préoccupent majoritairement les agents en poste dans les actuelles RR (!)*.

Premier couac.

L'objet de la séance était donc de revoir les « libellés et montant du régime indemnitaire des agents des futures RI » de manière à ce qu'ils puissent être validés en décembre 2016 et mis en oeuvre en début d'année 2017 – pour la 1^{ère} vague de création des RI.

Par ailleurs, il s'agit dans les faits de renforcer l'attractivité des postes en RI à défaut d'assurer le transfert des compétences

Le déroulement du GT



D'emblée, le chef de service nous précise que les propositions qu'il allait exposer aux représentants du personnel restaient fragiles à ce stade, puisqu'elles n'étaient pas encore validées par le Secrétaire Général (SG) de Bercy – ce qui n'a pas manqué de nous interloquer.

L'argument que l'administration entend développer est que cette revalorisation indemnitaire, permettra de « fixer » les compétences des futures RI.



À ce stade M. Thillier a passé la parole aux organisations syndicales (OS) qui ont toutes décrit (*cf la déclaration liminaire de SOLIDAIRES, et qui au passage regrette l'indigence des documents mis à la disposition des OS pour ce GT*) la situation inquiétante dans laquelle se trouvent actuellement les recettes régionales (RR), notamment en matière de moyens humains et de qualification professionnelle.

Selon les OS, la revalorisation consécutive de la prime d'adjoint comptable permettrait de palier en partie le problème de personnel dans ces services (610 agents toutes catégories travaillent actuellement dans les RR, et l'administration table sur 430 agents à l'issue du resserrement).



A) Les agents concernés

La refonte du régime indemnitaire comptable se ferait en 2 temps

1°) les agents des 12 RI de métropole

Ils bénéficieront de la revalorisation au fur et à mesure de la création des RI soit jusqu'en 2019. Parallèlement, les agents des RR « qui ferment » se trouveraient protégés par la garantie de rémunération (qui leur permettra de conserver provisoirement le montant de leur prime comptable).



Attention : la garantie de rémunération est dégressive et vouée à disparaître au gré des augmentations d'indice ou d'échelon.



Et Attention : les agents en charge de la gestion des marchandises saisies, même travaillant au sein des RI, ainsi que les Correspondants des Recettes dans les bureaux sont exclus du dispositif.

2°) les RR des DOM, du SNDFR, de la DNRED et de Roissy

Les agents commenceraient à en bénéficier à compter de 2019 (à l'issue donc du resserrement comptable).

Par ailleurs, des GT relatifs au régime indemnitaire des nouveaux services (SARC, SGC) auront lieu en début d'année 2017.

3°) Commentaires

Ce faisant, l'administration propose donc d'instituer un **double régime** indemnitaire le temps de la construction du nouveau réseau comptable :

- un pour les agents des RR
- et un autre pour les agents des RI. Alors même que les agents effectuent le même travail !

La garantie de rémunération serait appliquée à ceux qui ne pourront plus bénéficier de la prime comptable pendant la période qui court de la création de la première RI à la fermeture de la dernière RR.

Avant même l'énonciation du premier chiffre, **les OS se sont indignées** de cette proposition de l'administration et ont demandé la communication de l'enveloppe globale dédiée à ces revalorisations.

Ce que l'administration a refusé.
Étonnant non ?



B) Les montants

M. Thillier a ensuite présenté le montant des revalorisations envisagées :



1°) pour la prime des **adjoints comptables de premier niveau** :

actuellement de 77,94 € bruts/mois (pour les agents de catégorie C, B et A), il est envisagé une augmentation de 40 à 50 € bruts mensuels.



2°) pour la prime des **adjoints comptables de second niveau** :

(ex fondés de pouvoir), il est envisagé de remplacer l'actuel système de journées « mandataires » par une augmentation de 150 à 200 € bruts mensuels. Soit selon les (savants) calculs de la DG une prime de 300 € / mois (bruts).



3°) pour les primes des **receveurs des futurs RI**

(l'actuel système octroie aux RR des primes liées à leur grade - DSD, CSC, administrateurs), l'administration prévoit de tout lisser sous un seul régime (il serait même question d'économies...).

L'administration entend compenser à terme (en 2019) cette augmentation par la récupération des primes liées à la fermeture des recettes régionales (correspondant à une « économie » d'environ 180 agents selon les calculs de l'administration, que nous n'avons pu là encore vérifier).



C) Dernières remarques

Les organisations syndicales ont dénoncé unanimement l'insuffisance de ces propositions en appelant à un **doublé minima de la prime d'adjoint comptable de premier niveau** et ont fait part de leur incompréhension sur les chiffres annoncés.

L'administration a pris note de nos propositions et a commencé l'ébauche d'un projet chiffré à présenter au SG – MAIS dont nous n'aurons finalement pas connaissance compte-tenu du fait que l'enveloppe budgétaire globale prévue ne devait pas nous être communiquée.



Toutefois, **rendez-vous** a été donné aux organisations syndicales au Comité Technique de Réseau (CTR) de **décembre** au cours duquel l'administration communiquera les chiffres des revalorisations validées par le Secrétaire Général de Bercy.

En guise de conclusion (provisoire) et en attendant mieux...

Pour SOLIDAIRES DOUANES, il est **inadmissible de faire coexister deux régimes indemnitaires inégaux** (agents des RR et agents des RI).

C'est méconnaître la charge de travail des RR qui vont devoir mener d'importants travaux préparatoires de manière à transférer leur activité comptable dans les meilleures conditions (ce qui est déjà le cas avec le transfert de l'activité Taxe à l'Essieu (TAE) à la RR de Metz).

Se faisant, l'administration commettrait une erreur stratégique et prêterait le flanc à un mouvement social des agents des recettes régionales. Pour SOLIDAIRES DOUANES, plus que jamais, le moment est opportun pour les collègues travaillant en RR et dans les futures RI de se battre pour la reconnaissance de leurs compétences et de leur travail.



SOLIDAIRES Douanes était représenté par **Loic BALANDARD** et **Judith MOINDROT**.
Pour toute question, n'hésitez pas à les contacter.